



Après l'été, la lutte continue pour le service public d'éducation de la PJJ !

Réunies en intersyndicale le lendemain de la journée d'action du 29 août, 4 organisations syndicales ont acté le principe de maintenir mais aussi d'élargir davantage la mobilisation à la PJJ. Après les journées des 8, 14 et 29 août, en pleine période de congés, nous faisons le constat que la détermination et la légitimité de cette lutte restent plus que jamais d'actualité.

Nous devons continuer à combattre cette politique d'austérité qui ne cesse d'affaiblir et de détruire le service public d'éducation de la PJJ. Des rassemblements importants ont eu lieu dans toute la France. La grève a été bien suivie, en légère hausse, malgré des tentatives d'obstruction dans certains endroits et la période de congés estivale.

Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, des élus sont venus apporter leur soutien. Ailleurs, des avocats, des greffiers et des magistrats ont manifesté devant les Tribunaux Judiciaires. Des délégations ont été reçues en DIR et en juridictions. Une fois encore, le combat que porte l'intersyndicale, a été largement relayé sur le plan médiatique.

La pression et la mobilisation ont déjà permis certaines avancées : renouvellements de contrat dans les différentes DIR, déblocage d'une enveloppe de 3 millions d'euros par le ministère, saisine de l'Inspection Générale de la Justice et des possibles autorisations dans certaines DIR à recruter à nouveau à compter du 1^{er} novembre, même si cela reste à confirmer.

Dans l'Ain et le Rhône, des annonces ont pu être faites concernant la possibilité de renouvellements de contrats. Si cela est confirmé, ce sera grâce à la mobilisation massive des agents, notamment de l'EPM de Meyzieu.

Mais, cela reste encore insuffisant et il faut étendre la mobilisation afin de défendre une Justice des mineurs éducative et émancipatrice. Que va-t-il advenir des suivis durant cette période et quelles conséquences cela va-t-il avoir sur les conditions de travail ? Le nombre d'enfants mis sur liste d'attente à la rentrée dans les services de milieu ouvert de la PJJ, commence déjà à progresser. Le nombre de postes restés vacants, ajoutés aux absences non remplacées vont impacter lourdement le fonctionnement des services. Que dire des missionnements « proposés » pour venir palier les manques dans les services de Milieu Ouvert, les hébergements, ou l'EPM de Meyzieu ? La précarité de l'emploi démontre bien la fragilité de la continuité des missions éducatives. Comment envisager à la baisse les normes de prises en charge si on ne peut déjà pas embaucher le minimum d'agents requis pour faire fonctionner normalement nos services ? Des promesses d'embauche non tenues ont amené des personnes à se trouver sans emploi et dans des situations personnelles très précaires.

Si à ce jour aucune information officielle, et fiable, n'a été communiquée sur d'éventuels allégements de mesures, l'intersyndicale ne pourrait se contenter de ces seules annonces qui reviendraient simplement à allonger davantage les listes d'attente faute de personnel. La DPJJ ne pourrait se contenter de telles annonces lors de l'audience syndicale du 17 septembre prochain.

La Directrice de la PJJ se permet même de mépriser le dialogue social et les demandes de l'intersyndicale. Alors que l'intersyndicale a demandé des données chiffrées sur la situation actuelle pour la rencontre avec l'IGJ, la directrice se permet de différer la transmission de ces informations, alors même que les équipes de la DPJJ connaissent en temps réel l'état des services, à force de matraquer les Directions Inter-régionales de demandes de remontées de « tableaux ». Pourquoi alors refuser de nous les communiquer si ce n'est pour tenter d'annihiler le contre-pouvoir syndical ?

Tout ceci est irresponsable. Si on voulait démanteler la PJJ et casser le peu d'attractivité qui restait, on ne s'y prendrait pas autrement.

L'intersyndicale, SNPES-PJJ/FSU et CGT PJJ, appelle à manifester jusqu'à la Direction Inter-Régionale Centre Est 75 rue de la Villette si la DPJJ n'est pas en mesure de prendre des engagements supplémentaires :

Rassemblement le 19 septembre 2024 à 12h30

devant le Tribunal Judiciaire de Lyon,

rue de Bonnel Lyon 3^{ème}

Puis rassemblement à 14h à la DIR Centre Est 75 rue de la Villette Lyon 3^{ème}

Pour défendre un service public de la justice des mineurs de qualité, nous appelons tous les personnels à se mettre en grève.

C'est collectivement que nous préserverons les emplois,

Au service des jeunes et de leur famille !

